



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TENUE LE MARDI 25 SEPTEMBRE 2018, À L'AUDITORIUM, À 18 h 25.**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Ouverture de l'assemblée générale à 18 h 26.

Madame Chantal Rochon, présidente du conseil d'établissement en 2017-2018, se présente et explique le déroulement de l'assemblée générale.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

(AG-18-19-757)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yury Alexandrovitch Fesko

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2017;
4. Mot de la présidente du conseil d'établissement 2017-2018 (rapport annuel);
5. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents :
 - 5.1 Nomination d'un président d'élection;
 - 5.2 Nomination d'un secrétaire d'élection;
 - 5.3 Procédure de mises en candidature au conseil d'établissement;
 - 5.4 Élection des parents au conseil d'établissement (trois postes de deux ans et un poste d'un an) et des substitués, s'il y a lieu;
 - 5.5 Élection du représentant et son substitut au comité de parents;
6. Formation d'un organisme de participation des parents (OPP) :
 - 6.1 Décision de formation d'un organisme de participation des parents;
 - 6.2 Règles de fonctionnement;
 - 6.3 Procédures de mises en candidature;
 - 6.4 Élection des parents, au besoin;
7. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2017.
(AG-18-19-758)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Mailhot

QUE le procès-verbal du 14 septembre 2017 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2017-2018 (RAPPORT ANNUEL).

Madame Chantal Rochon, présidente du conseil d'établissement durant l'année scolaire 2017-2018, présente le rapport annuel et les différents sujets traités lors des séances, notamment le nombre croissant de la clientèle et la mise à jour du projet éducatif. Elle mentionne que le rapport annuel 2017-2018 sera disponible sur le site Internet de l'école au cours des prochains jours.

5. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET AU COMITÉ DE PARENTS.

Monsieur Tremblay, directeur de l'école, explique les fonctions du conseil d'établissement. Il propose les élections et mentionne qu'il y a trois sièges, d'une durée de deux ans chacun, à combler au sein du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019. À la suite du désistement de l'un des membres, un 4^e siège doit être comblé. Celui n'est que d'une durée d'un an seulement.

**5.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION.
(AG-18-19-759)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Chantal Rochon

QUE monsieur Patrick Tremblay préside l'élection.

APPUYÉE PAR monsieur Alpha Ousmane Barry

**5.2 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION.
(AG-18-19-760)**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Tremblay

QUE madame Geneviève Allaire, directrice adjointe, agisse à titre de secrétaire d'élection.

APPUYÉE PAR madame Chantal Rochon

5.3 PROCÉDURE DE MISES EN CANDIDATURE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.

Monsieur Patrick Tremblay explique la procédure à suivre pour les mises en candidature au sein du conseil d'établissement. Donc, les parents ont la possibilité de se proposer eux-mêmes ou de proposer une autre personne pour les sièges disponibles. Dans le cas où il y aurait un nombre plus élevé de candidats que de sièges disponibles, ces derniers devront effectuer une brève présentation et un vote aura lieu par la suite.

5.4 ÉLECTIONS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (TROIS POSTES DE DEUX ANS ET UN POSTE D'UN AN) ET DES SUBSTITUTS, S'IL Y A LIEU.

Mises en candidature pour les postes au sein du conseil d'établissement 2018-2019 :

- Monsieur Yury Alexandrovitch Fesko propose sa candidature;
- Madame Nathalie Marchand propose sa candidature;
- Monsieur Stéphan Ali propose sa candidature;
- Madame Caroline Quesnel propose sa candidature;
- Madame Sonia Lefrançois propose sa candidature;
- Madame Chantal Rochon propose sa candidature.

Monsieur Patrick Tremblay annonce le début de l'élection. Il précise que chacun doit inscrire, sur son bulletin de vote et en ordre de préférence, trois des six candidats. À la suite du décompte des bulletins de vote, les trois personnes qui auront obtenu le plus grand nombre de votes seront élues pour l'un des trois sièges d'une durée de deux ans. La personne se classant en quatrième position se verra attribuer le siège d'une durée d'un an et les personnes se trouvant en cinquième et en sixième position deviendront des membres substitués.

Un décompte des bulletins votes est effectué et les personnes élues à l'unanimité sont les suivantes :

- Madame Chantal Rochon est élue pour un mandat de deux ans;
- Monsieur Stéphan Ali est élu pour un mandat de deux ans;
- Madame Caroline Quesnel est élue pour un mandat de deux ans;
- Monsieur Yury Alexandrovitch Fesko est élu pour un mandat d'un an;
- Mesdames Nathalie Marchand et Sonia Lefrançois sont élues de façon ex æquo comme membres substitués.

**5.5 ÉLECTION DU REPRÉSENTANT ET SON SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS.
(AG-18-19-761)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Mailhot

QUE sa candidature soit retenue comme représentante au comité de parents.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

(AG-18-19-762)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yury Alexandrovitch Fesko

QUE sa candidature soit retenue comme substitut au comité de parents.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP).

Madame Rochon explique le rôle d'un organisme de participation de parents et monsieur Tremblay répond aux différentes questions des personnes présentes.

**6.1 DÉCISION DE FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS.
(AG-18-19-763)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Clarke

QU'IL y ait formation d'un organisme de participation des parents.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT.

Monsieur Patrick Tremblay précise qu'un OPP pourrait être entendu lors des sujets importants, advenant le cas où les membres du conseil d'établissement le souhaiteraient. Les participants à l'OPP seraient alors convoqués à une réunion afin de donner leur opinion aux parents du conseil d'établissement avant que ceux-ci se prononcent sur le sujet dont il est question. Les membres de l'OPP peuvent également se rencontrer entre eux pour soumettre des idées au conseil d'établissement.

6.3 PROCÉDURE DE MISES EN CANDIDATURE.

Monsieur Patrick Tremblay explique la procédure à suivre lors des mises en candidature à l'OPP. Il précise que les parents peuvent se proposer eux-mêmes ou proposer d'autres personnes.

6.4 ÉLECTION DES PARENTS, AU BESOIN.

Voici la liste des parents volontaires pour l'OPP :

- Madame Ludmila Timofti;
- Madame Josée Legault;
- Madame Nadia Tremblay;
- Monsieur Michel Turgeon;
- Madame Sylvie Clarke;
- Madame Brigitte Morin;
- Monsieur Alpha Ousmane Barry.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Diane Laberge propose la levée de l'assemblée, à 19 h 06.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,
Chantal Rochon

Le directeur,
Patrick Tremblay

PT/jc
2018-10-10

Notes prises par madame Geneviève Allaire, directrice adjointe.